



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MARDI 28 FEVRIER 2017**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoint
Madame Dominique DAVID, Adjointe
Monsieur Bernard HURAY, Adjoint
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint
Madame Pascale GERARD, Adjointe
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué
Madame Nadia ABDELAZIZ, Conseillers Municipaux,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents excusés :

Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Madame Marie-Thérèse LANGLET qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.
Madame Marie-Thérèse CLEMENT-FRELICOT qui avait donné procuration à Madame Pascale GERARD.

Secrétaire de séance : Madame Nadia ABDELAZIZ.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 9 Février 2017.

Nombre de Conseillers présents : 20
En exercice : 23
Votants : 23

Avant de démarrer la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle sera voté le Budget Primitif 2017, se déroulera le Mardi 28 Mars prochain à 20h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 16 Décembre 2016 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Désignation du bureau d'étude pour l'élaboration et la rédaction du nouveau contrat de chauffage des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien des chaudières des bâtiments communaux pour le P2 et le P3 est assuré actuellement par ENGIE COFELY.

Ce contrat expire le 30 Juin prochain et, afin d'établir le cahier des charges pour la consultation des entreprises pour ces prestations ainsi que pour la rédaction du nouveau contrat de chauffage, trois bureaux d'étude ont été consultés.

Monsieur le Maire indique que les trois bureaux d'étude avaient à renseigner le même support et présente les trois offres :

	Montant TTC	Option suivi du marché pendant un an
Ets SAGE Service	6270 €	2640 €
Ets DCE Conseil	4800 €	1800 €
Ets CONSEIL et AMO Energies	6764 €	948 €

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la moins disante soit celle des établissements DCE Conseil chiffrée à 4.800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir l'offre des établissements DCE Conseil chiffrée à la somme de 4.800 € TTC aux fins d'établissement du nouveau contrat de chauffage au 1^{er} Juillet 2017.

Monsieur le Maire fait part que l'option portant sur la vérification des indicateurs du marché, pendant la première année du contrat, n'est pas retenue mais qu'elle reste une éventualité pour les années à venir.

III) Neutralisation des taux CDCLA et de la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de l'Andelle et celle de la Communauté de Communes de Lyons, une étude a été demandée au cabinet Stratorial pour connaître les effets de la fusion sur les impôts ménages.

En concertation avec la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont Monsieur VIEUX est le Président, il a été proposé un scénario dérogatoire au droit commun, qui n'impacte pas les contribuables qui verront leurs situations inchangées.

Ainsi, pour l'application de ce scénario, les communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Andelle devront baisser leurs taux d'imposition de TH, TFB et TFNB pour compenser la hausse du taux communautaire, qui passerait de 3,10 à 5,38 %, et les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Lyons devront augmenter leur taux d'imposition de TH, TFB et TFNB pour neutraliser la baisse du taux communautaire à 5,38 %, lequel était bien plus important avant la fusion.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que les débats pour trouver la meilleure solution possible ont été nombreux et il déplore que trois communes de l'ex Communauté de Communes de Lyons aient été absentes lors de la présentation du rapport de la CLECT et qu'elles seraient à priori opposées à la proposition qui préserverait la situation des contribuables.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour appliquer le système dérogatoire, la décision d'adoption du rapport de la CLECT doit être unanime au niveau de tous les conseils municipaux des communes membres de la CDCLA.

Il indique que dans le cas contraire, c'est le régime de droit commun qui sera appliqué, lequel impactera les contribuables de l'ancienne Communauté de Communes de l'Andelle à hauteur d'environ 360.000 € pendant 10-11 ans.

Puis, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport complet de la CLECT.

Par délibération en date du 12 Janvier 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lyons Andelle a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges correspondant aux compétences transférées des communes, à la Communauté de Communes Lyons Andelle (CDCLA).

La CLETC, réunie le 8 Février 2017, a rédigé son rapport final qui a été présenté à l'Assemblée Générale de la CDCLA réunie le 16 Février 2017.

La CLECT a constaté qu'aucune compétence n'a été transférée au nouvel EPCI.

La CLECT a constaté les effets de la fusion sur les impôts ménage et a proposé de fixer librement les attributions de compensation permettant ainsi de neutraliser ces effets.

Le conseil communautaire a approuvé le rapport de la CLECT tel qu'il lui a été présenté et a décidé de retenir la proposition de la CLECT de la fixation libre des attributions de compensation.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le rapport qui lui est présenté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CDCLA du 16 Février 2017 approuvant le rapport de la CLECT,

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par les conseils municipaux,

Le Conseil Municipal décide, par 20 voix pour, 2 abstentions :

- d'approuver le rapport définitif de la CLECT en date du 8 Février 2017 tel qu'il a été présenté,

- d'autoriser le Maire, pour toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV) Assurance dommage – ouvrage pour le Cœur de Bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été consultées pour l'assurance dommage – ouvrage des travaux du Cœur de Bourg.

Deux entreprises ayant répondu, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir la proposition la moins disante soit celle des établissements SERENITAS Assurances pour un prix de 4.526,41 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir l'offre de l'entreprise SERENITAS Assurances chiffrée à la somme de 4.526,41 € TTC pour l'assurance dommage – ouvrage des travaux du Cœur de Bourg.

Madame Aurélie BIERRE s'installe à la table du Conseil Municipal et participe à la suite de la séance.

V) Motion sur le maintien de la délivrance des cartes d'identité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} Mars 2017, la commune de Romilly sur Andelle ne pourra plus instruire et transmettre les demandes de carte d'identité à la Préfecture.

Les romillois devront se déplacer à Fleury sur Andelle pour la délivrance de leurs cartes d'identité, comme c'est déjà le cas pour les passeports.

Il indique qu'il a eu connaissance de cette disposition de la Préfecture en fin d'année 2016 et qu'il a aussitôt demandé que la commune de Romilly sur Andelle puisse bénéficier du dispositif d'installation du matériel nécessaire à la délivrance des cartes d'identité.

Par courrier en date du 5 Janvier, la Préfecture a répondu qu'actuellement elle ne disposait plus d'équipements pour ce dispositif, et qu'un bilan sera dressé dans quelques mois après la mise en place de cette nouvelle organisation. N'ont été pourvues de ce matériel, que les communes qui possédaient déjà un dispositif pour l'établissement des passeports.

Considérant que ce service de proximité sera supprimé pour la commune de Romilly sur Andelle, chef-lieu de Canton, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se manifester par le biais de la motion suivante.

Le Conseil Municipal :

- déplore le manque de concertation de la Préfecture de l'Eure concernant le nouveau dispositif de recueil pour la délivrance des cartes d'identité,

- regrette qu'en raison de la décision prise, le service de proximité soit encore réduit, et ne permette pas aux personnes âgées en particulier, mais aussi à tous les habitants, de renouveler leur carte d'identité,

- **interpelle** Monsieur le Préfet sur le nombre de dispositifs de recueil pour la délivrance de la carte d'identité très insuffisant, et qu'au moins les chefs-lieux de canton en soient pourvus,

- **demande** que la commune de Romilly sur Andelle soit dotée d'un dispositif de recueil pour la délivrance des cartes d'identité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord à cette motion,**

- **demande à Monsieur le Maire de transmettre cette motion à Monsieur le Préfet.**

Monsieur CHIVOT fait part au Conseil Municipal que Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur, a interpellé le gouvernement sur cette décision suite à un courrier qu'il a reçu à ce sujet d'une commune.

VI) Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi ALUR du 24 Mars 2014, il est prévu un transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités le 27 Mars 2017.

Vu l'article 136 de la loi ALUR du 24 Mars 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi ALUR prévoit, à compter du 27 Mars 2017, le transfert automatique de la compétence PLU aux Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération.

Ce transfert automatique peut être bloqué si les communes membres de l'intercommunalité s'opposent par délibération à ce transfert avant le 27 Mars 2017 dans les conditions de majorité suivante :

- au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peut s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Lyons Andelle.**

VII) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame Marie-Thérèse PITON remercie la municipalité pour les marques de sympathie apportées lors du décès de son mari.

Madame Denise LEGROS remercie la municipalité pour les marques de sympathie apportées lors du décès de son mari.

La famille DURIEZ remercie la municipalité pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de leur maman et belle-maman.

L'association UNC de Romilly sur Andelle présente ses meilleurs vœux.

Monsieur et Madame Alain LAZIOU, Monsieur et Madame Jean-Claude MASSELIN, Madame Simone PLANEIX, Madame Bernadette DIGUET, Monsieur GRAFFIN et Madame BARTHOUX, Monsieur et Madame Jacques PAGOLA, Monsieur et Madame Jean-Jacques

FOLLIN, Madame Gisèle DUFRESNE, Monsieur et Madame Jean-Claude GEUFFROY, Monsieur ANDRE, Madame Lucienne BARRE remercient la municipalité pour le colis de Noël.

Madame Mireille COURTOIS remercie la municipalité pour le bouquet de fleurs et les chocolats reçus pour Noël.

Madame Annie LACOMBE et Madame Muriel BEZIEL remercient la municipalité pour le bouquet de fleurs et les chocolats offerts pour Noël à Monsieur Marceau MACHET, leur père.

b) Elections présidentielles :

Monsieur le Maire sollicite chaque conseiller municipal pour tenir les bureaux de vote les 23 Avril et 7 Mai 2017. Un tableau avec les créneaux horaires est établi.

c) Charte de l' élu local :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l' élu local comme suit ; il trouve qu' elle s' applique bien aux conseillers de Romilly :

- 1) L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, probité et intégrité.
- 2) Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3) L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4) L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
- 5) Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6) L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7) Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

d) Nouvelle maison médicale :

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que les travaux de la nouvelle maison médicale devraient démarrer la semaine prochaine.

Monsieur HOUSSAYE fait part que l' Ordre National des Masseurs kinésithérapeutes de Rouen et Caen ont été sollicités puisque la commune ne disposera plus, prochainement, de ce type de praticiens.

Il indique également que Monsieur Johan MARTIN, responsable du Développement Création Santé à Caen, a été consulté pour proposer l' installation d' un kinésithérapeute, d' une sage-femme dans l' un des locaux en réhabilitation au Cœur de Bourg.

Le Conseil Départemental des sages-femmes de l'Eure et de la Seine-Maritime ont également été contactés pour leur proposer le local en cours de réhabilitation au Cœur de Bourg.

e) Transfert des pouvoirs de Police spéciale des Maires au Président de l'intercommunalité :

Dans le cadre de la fusion des deux Communautés de Communes de l'Andelle et Lyons, il est prévu le transfert automatique des pouvoirs de Police des Maires au Président de l'intercommunalité, sauf si les Maires s'y opposent.

Par arrêté, Monsieur le Maire s'oppose à ce transfert.

f) Andelle Football Club (AFC) :

Un courrier, demandant le remboursement de la subvention versée, a été adressé à Monsieur le Président de l'AFC suite à l'arrêt de son activité en Juin 2016.

En réponse, le Président de l'AFC a indiqué qu'il en reversera une partie.

g) Reclassement du personnel communal :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'incidence financière suite au reclassement du personnel communal, au 1^{er} Janvier 2017, soit environ 515 € par mois.

h) CDCLA – nouvelle organisation :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan des communes de la CDCLA retraçant les limites de chaque commune et sa population. Puis, il énonce la composition du bureau de la CDCLA comme suit :

Président : Monsieur Philippe GERICS.

1^{er} Vice-président : Monsieur François BALDARI (Tourisme)

2^{ème} Vice-président : Monsieur Denis LEBAILLIF (Finances, affaires générales)

3^{ème} Vice-président : Monsieur Jean-Luc ROMET (Communication, sports)

4^{ème} Vice-président : Monsieur Lionel BEZIRARD (Economie et emploi)

5^{ème} Vice-président : Madame Aline BACHELET (Culture)

6^{ème} Vice-président : Monsieur Franck ADAM (Petite enfance, enfance)

7^{ème} Vice-président : Monsieur Roger COLLETTE (Jeunesse)

8^{ème} Vice-président : Monsieur Gilles LEBRETON (Voirie)

9^{ème} Vice-président : Monsieur Philippe HALOT (Aménagement de l'espace)

10^{ème} Vice-président : Monsieur Pascal BEHAREL (Environnement et cadre de vie)

11^{ème} Vice-président : Monsieur Patrick MINIER (Bâtiments et équipements)

12^{ème} Vice-président : Madame Sylviane FOUQUET (Action sociale)

Il y a 7 commissions thématiques :

1) **Tourisme et Culture** (avec François BALDARI et Aline BACHELET)

2) **Finances, affaires générales, économie et emploi** (avec Denis LEBAILLIF et Lionel BEZIRARD)

3) **Communication et sports** (avec Jean-Luc ROMET)

4) **Petite enfance, enfance et jeunesse** (avec Franck ADAM et Roger COLLETTE)

5) **Voirie** (avec Gilles LEBRETON)

- 6) **Aménagement de l'espace, environnement, cadre de vie, bâtiments et équipements** (avec Philippe HALOT, Pascal BEHAREL et Patrick MINIER)
7) **Action sociale** (avec Sylviane FOUQUET)

Les représentants de Romilly sur Andelle participeront aux différentes commissions, comme suit :

Commission Communication et Sports : Monsieur Jean-Luc ROMET.
Commission Tourisme et Culture : Madame Pascale GERARD.
Commission Finances, affaires générale et Economie et emploi : Monsieur Frédéric VIEUX.
Commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse : Madame Dominique DAVID.
Commission Voirie : Monsieur Bernard HURAY.
Commission Aménagement du territoire : Monsieur Alain DULONDEL.
Commission Action sociale : Madame Pascale BIVILLE.

Au niveau de la représentation de Romilly sur Andelle dans les syndicats, aucune modification n'est apportée, soit :

Syndicat des gymnases : Madame Valérie DELABRIERE et Monsieur Pierre CHIAPELLO.
CLECT : Monsieur Frédéric VIEUX.
SY.G.O.M. : Monsieur Detlef KUHN

i) Contrat de Pays :

Les projets inscrits préalablement au Contrat de Pays ont été transférés à la CDCLA avec, notamment, la zone d'aménagement du château d'eau et le Cœur de Bourg.

j) Ecoles :

Par courrier en date du 13 Février 2017, le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Eure a informé la commune de l'ouverture d'une classe élémentaire à l'école Louise MICHEL, et la fermeture d'une classe maternelle à l'école Maurice GENEVOIX.

Monsieur CHIAPELLO remercie l'enseignante de l'école Louise MICHEL qui a accepté d'occuper le poste de la classe qui se situera à l'école maternelle Maurice GENEVOIX. Il fait part qu'il ne sera pas nécessaire d'acquérir du mobilier cette année pour la nouvelle classe.

k) Classe de découvertes :

Par courrier en date du 12 janvier 2017, le Conseil Départemental a donné son accord pour attribuer une subvention de 8.736 € à la classe de découvertes à Poses du 24 au 29 Avril 2017 pour les deux classes élémentaires de Madame Marie-Claire LASBLEIZ et Monsieur Michaël JOLY. Monsieur CHIAPELLO confirme le versement de la commune à l'organisation de cette classe découverte de 3.620 €.

l) Rencontres intergénérationnelles :

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que, suite à un appel de l'infirmière du collège « La Côte des Deux Amants », deux rencontres ont été organisées pour un lien entre des élèves du collège et des personnes âgées de la commune.

Lors de la première rencontre, ces personnes se sont retrouvées avec le chef cuisinier du collège et ont pris le repas en commun.

A la deuxième rencontre après le repas pris ensemble, les élèves et les personnes âgées se sont retrouvés à participer à des jeux de société.

La dernière rencontre se déroulera le Vendredi 10 Mars au cours de laquelle sera organisé un lâcher de ballons avec des textes sur le respect.

m) Convention Police Municipale – Gendarmerie :

Monsieur le Préfet a signé la convention de coordination de la Police municipale de Romilly sur Andelle et des forces de sécurité de l'Etat.

n) Actions de prévention et sanctions :

Plusieurs rendez-vous se sont déroulés en Mairie entre des enfants (qui ont perpétré des actes de délinquance, des actions dangereuses pour eux-mêmes), leurs parents, Monsieur le Maire, Monsieur CHIAPELLO et la Police Municipale.

Ces échanges ont été très positifs et bénéfiques. Certains enfants, toutefois, en fonction des actes commis, seront sanctionnés.

o) Horaires de la Police Municipale :

Monsieur Didier VAN LEEUWEN a terminé sa formation initiale d'Agent de Police municipale. Il a été revu l'élargissement des horaires avec une présence journalière plus importante soit de 8h à 19h30, le Samedi matin de 9h à 12h.

Ces nouveaux créneaux horaires ont été proposés en concertation avec la Police Municipale.

Monsieur CHIAPELLO indique qu'auparavant l'éventail des heures de présence était de 49 heures et suite à cette réorganisation, il sera de 57 heures la semaine.

p) Remplacement de Monsieur Joël BLOT :

Monsieur Frédéric LEJANNOU sera embauché à compter du 20 Mars 2017 en remplacement de Monsieur Joël BLOT.

q) Reconstruction d'un bâtiment communal de l'Espace Patrick BOUTE :

Ont été retenues les entreprises suivantes pour la reconstruction d'un des bâtiments communaux de l'Espace Patrick BOUTE qui avait été détruit par le feu :

- Lot Désamiantage et démolition : IKOS (Fresnoy Folny) – déjà fait
- Lot Terrassement : MESNIL-ENVIRONNEMENT (Le Mesnil-Esnard)
- Lot Maçonnerie : LANG (Heudreville sur Eure)
- Lot Charpente : FOURCADE (Aumale)
- Lot Couverture : VIGNON (Romilly sur Andelle)
- Lot Menuiseries : ATS (Le Val David)
- Lot Electricité : SCAE (Saint Saëns)

Les services techniques municipaux terminent l'aménagement d'un local dans l'ancienne Maison des Jeunes (Espace Patrick BOUTE) qui sera partagé entre le Comité des Fêtes et Papotage et Bricolage.

Pour différencier ces deux bâtiments, l'un pourrait être appelé « Atelier Patrick BOUTE », l'autre « Maison Patrick BOUTE ».

r) Eure Numérique :

Les zones d'activités et les collèges seront prioritaires pour bénéficier du très haut débit en 2017, lequel sera effectif dans l'ensemble de Romilly en 2018 – 2019.

Le résultat de l'appel d'offres, lancé pour le secteur de l'Andelle, a été moindre à la prévision.

Le financement est assuré par la Région, le Département et la CDCLA.

s) Vidéo-protection :

Afin d'éviter toute confusion, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les systèmes de vidéo qui ont été installés à la bibliothèque et au FRPA « La Potière » sont de la vidéo-protection et non de la vidéo-surveillance.

Ces installations ont été réalisées pour protéger le mobilier urbain. Toutefois, si la Gendarmerie avait besoin de visionner les vidéos, elle procédera par réquisition après accord de Monsieur le Maire.

t) Journée de la bicyclette :

La date de la Journée de la bicyclette, organisée en 2017 par la commune de Charleval, a été fixée au 2 juillet 2017.

u) Activités communales passées :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les activités communales qui se sont déroulées depuis la dernière séance du Conseil Municipal, soit :

- Vœux du Maire le 5 Janvier 2017,
- Vœux aux résidents du FRPA « La Potière » le 6 Janvier 2017,
- Cérémonie des lauréats sportifs de la CDCLA le 10 Février 2017,
- Dédicace de Monsieur Michel BUSSI de ses derniers best sellers le 15 Février 2017 à la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT,
- Remerciement de Monsieur le Maire à ses collègues conseillers municipaux pour l'organisation de la remise le 4 Février 2017 de l'Ordre National du Mérite qui lui a été décerné.

v) Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

Une réunion se déroulera en Mairie de Romilly sur Andelle le 7 Mars 2017 afin d'initier la reprise de la procédure du PPRI.

w) Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit :

Les Restaurants du Cœur ont retourné, signée, la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit portant sur la mise à disposition de deux locaux du C.A.R.R.E.

x) Arrondissements de l'Eure :

Par courrier en date du 28 Décembre, Monsieur le Préfet a fait part qu'il n'y aura au 1^{er} Janvier 2017, plus que deux Sous-Préfectures dans l'Eure, soit Les Andelys et Bernay ainsi qu'une Préfecture à Evreux.

y) Réseau d'eau :

Lors de la réunion du 22 Décembre 2016 avec IRH, la société en charge de la recherche de fuite d'eau sur le réseau d'eau potable, le diagnostic relève qu'il n'y a aucune partie du réseau qui soit « critique ».

Le réseau peut rester en l'état pendant trois ans avec, éventuellement, des remplacements de conduite tranche par tranche.

Les canalisations à remplacer en priorité seront celles en PVC.

z) Villes et Villages fleuris :

Le rapport établi par le jury du Vexin Normand pour la commune de Romilly sur Andelle, concernant le fleurissement de la commune, est très satisfaisant avec le maintien d'une fleur.

z1) Document Unique :

Dans le cadre de l'établissement du Document Unique, la commune assurera en 2017 les préconisations suivantes :

- faire suivre à l'ensemble du personnel une formation pour la manipulation des extincteurs,
- création d'une aire de stockage pour les produits d'entretien ménagers,
- formation pour deux agents concernant l'utilisation de l'épareuse et du tractopelle, la création de vestiaires avec bloc sanitaire pour les agents des services techniques et l'aménagement du local qui leur sert actuellement de vestiaire en aire de rangement.

z2) CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) :

Les permanences en Mairie du CIDFF sont très fréquentées. Des statistiques de la fréquentation sont à la disposition des conseillers municipaux qui souhaitent les consulter.

z3) Logement espace Condorcet :

Le logement n° 82 rue Saint-Georges dans l'espace Condorcet, réhabilité par les services techniques municipaux, sera mis en location à compter du 10 Mars 2017.

z4) Manifestations à venir :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des prochaines manifestations locales comme suit :

Le Vendredi 3 Mars, réunion d'information du Comité de Jumelage à la bibliothèque,
Le Samedi 4 Mars, le 5^{ème} Tremplin des Musiques Actuelles organisé par la C.D.C.L.A, au complexe ARAGON,
Le Vendredi 10 Mars, Les Palmes Romilloises, au complexe ARAGON,
Le Vendredi 24 Mars, le Forum des Métiers, au complexe ARAGON,
Le Samedi 1^{er} Avril, Concert en hommage à Georges BRASSENS, au complexe ARAGON,
Le Dimanche 2 Avril, le Salon du Livre avec près de 50 auteurs et la participation de Sylvain AUGIER.

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal que le Romilly des Arts se déroulera le Dimanche 4 Juin 2017 et dont le thème sera « A table ».

z5) Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

Mardi 14 Mars, Assemblée Générale Parent Simplement, La Marelle, 20h30,
Vendredi 17 Mars, Outillage Saint Etienne, Place du Calvaire de 8h30 à 12h30,
Samedi 18 Mars, Concours de pétanque avec RAP, Place VIMBERT à 14 heures,
Jeudi 23 Mars, Assemblée Générale Saveurs et Savoirs, C.A.R.R.E. à 20h30,
Samedi 25 et Dimanche 26 Mars, Loto RPF, complexe ARAGON.
Samedi 25 Mars, Bourse aux vêtements, La Passerelle, organisée à la Marelle.

Monsieur le Maire et Monsieur CHIVOT invitent le Conseil Municipal à participer au Comice Agricole le 25 Juin 2017 à Houville en Vexin.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

Nadia ABDELAZIZ

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire